

Modalités de Financement de la Formation – 2026-2027

FORMATION AVEC FINANCEMENT CONSEIL REGIONAL	FORMATION AVEC AUTRES FINANCEMENTS
Votre statut • Etudiant.e âgé.e de 25 ans ou moins, ou sorti(e)s du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception des apprenti(e)s • Demandeurs d'emplois : inscrit(e)s à France Travail • Jeunes inscrit(e)s dans les missions locales : de 16 à 25 ans sorti(e)s du système scolaire ou universitaire depuis plus d'1 an et suivi(e)s par une mission locale • Bénéficiaires de contrats aidés, y compris en cas de démission • Bénéficiaires du RSA : les frais de formation sont pris en charge par le Conseil Régional d'Île-de-France. Seuls les frais de scolarité ci-dessus mentionnés sont à régler.	Votre statut • Stagiaire de la formation professionnelle • En CPF de transition professionnelle • En situation d'emploi (maintien de salaire) • En contrat de professionnalisation • Stagiaire en Autofinancement • Apprenti.e
Confirmation d'entrée en formation • Règlement des frais d'inscription : 175.00€ de frais de gestion de dossier et de scolarité annuels • Règlement des frais pédagogiques : 600.00€/an - Tarifs 2026/2027 • Pour le coût de la formation, vous bénéficiez de la prise en charge du Conseil Régional Ile-de-France.	Confirmation d'entrée en formation • Règlement des frais d'inscription : 175.00€ de frais de gestion de dossier et de scolarité annuels • Règlement des frais pédagogiques : Tarifs FPC 2026/2027 • Pour le coût de la formation, merci de contacter le service financement pour le DEVIS, si vous n'entrez dans aucun des critères du Conseil Régional Ile-de-France: Tarif FPC Complet : 25290€/3ans ; Tarif Autofinancement Complet: 18210€/3ans. <i>(Pour le CPF, depuis le 06 Avril 2026, une participation financière obligatoire de 150€ est demandée par Mon Compte Formation, selon conditions).</i>
Possibilités d'aides financières pendant la formation • Bourse Régionale Ile-de-France • Bourse départementale selon critères de ressources • Allocation chômage	Rémunération Professionnelle • Selon conditions
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE NON ÉLIGIBILITÉ Remplir au moins un des critères d'éligibilité et ne remplir aucun critère d'inéligibilité. Le statut sera apprécié à l'entrée en formation. Une attestation, ainsi qu'un justificatif, seront demandés à l'entrée en formation.	
Sont éligibles à une prise en charge du coût pédagogique de la formation par le Conseil Régional d'Île-de-France • Les jeunes de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption, (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant) • Les jeunes de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation • Les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation • Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi à l'entrée en formation, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi • Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences) • Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) • Les passerelles post bac quand les étudiants ont moins de 26 ans sont examinées au regard des critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus.	Sont non éligibles • Les agents publics (y compris en disponibilité) • Les salariés du secteur privé • Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transitions pro • Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation • Les apprentis • Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE, VAP)

Contact :

Tel : 01 57 96 13 90

<https://campuscroixsaintsimon.org/assistant-service-social>

ifts@lafocss.org

Institut de Formation de Travail Social Paris- IFTS

158 rue de Bagnolet - 75020 Paris Tél. : +33 (0)1 57 96 13 90 Courriel : ifts@lafocss.org

Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

Siège Social : 35 rue du Plateau - CS 20004 - 75958 Paris Cedex 19 - SIRET 784 809 683 00666 - APE 8532 Z

Site : www.croix-saint-simon.org